

subvention en argent, nous n'affecterons pas les deniers du peuple à la réalisation de travaux destinés à développer cette région, c'est une tentative trop incertaine dans ses résultats."

Il se peut que ce soit là une chose désirable et nous espérons qu'il en sera ainsi pour le plus grand avantage du pays, mais nous ne pouvons pas pour le présent en arriver à une telle décision.

L'honorable M. BOULTON : Pourquoi ne vous êtes-vous pas approprié les terres de la province de la Colombie britannique ?

L'honorable M. SCOTT : Il nous aurait fallu en conférer d'abord avec la province de la Colombie britannique.

La Colombie britannique a offert de grandes quantités de terre pour assurer la construction d'une voie ferrée à travers cette région. La Compagnie du chemin de fer du Défilé du Nid de Corbeau possédait une charte depuis 1894. Il était connu que le tracé de cette voie traversait des terrains houillers comprenant 250,000 acres, et cependant vous ne pouviez pas obtenir un seul dollar sur la garantie de cette charte. Le projet fut pendant des années et des années l'objet de pourparlers, et finalement la Compagnie du Pacifique canadien s'en est emparé.

L'honorable M. MACDONALD (C. B.) : Où ?

L'honorable M. SCOTT : Dans la Colombie-britannique, et mon honorable ami de Victoria rectifiera mes dires si je suis dans l'erreur—la dernière fois que j'ai examiné la chose il y avait plusieurs chartes autorisant l'établissement de lignes dans différentes directions au bénéfice desquelles une subvention de 20,000 acres par mille était accordée. Quant à cela il n'y a aucun doute, et conséquemment, il n'y avait rien d'extraordinaire à ce que nous eûmes la pensée d'accorder une telle subvention.

Maintenant, quant au point principal qui se rapporte aux terres, ces honorables messieurs ont dit que nous avions permis à cette compagnie de choisir les terrains comme elle l'entendrait. Tout d'abord je nie la chose péremptoirement. Je dis que si nous avions permis à la compagnie de choisir ces terres à son gré, elle aurait probablement consenti à construire ce chemin moyennant 100,000 acres.

L'honorable M. MACDONALD (C. B.) : L'honorable ministre a-t-il en mains copie du contrat ? Dans l'affirmative, voudrait-il être assez bon de lire les clauses qui se rapportent à ce point là ?

L'honorable M. SCOTT : Comme vous le savez probablement, honorables messieurs, c'est dans les petites rivières où il n'y a que très peu d'eau, qui sont pratiquement desséchées, dans les coulées ou ravins que de l'or a été trouvé dans cette contrée. Les permis de mineurs ont été accordés pour ces endroits là. Ces terrains mesurent d'ordinaire une couple de cents pieds de largeur et dans tous les cas elle ne dépasse pas, je crois, 250 pieds, et c'est dans ces espaces étroits que le métal précieux est trouvé.

Vous verrez, honorables messieurs, par le plan déposé sur le bureau, que si les entrepreneurs veulent choisir des lots de terre le long de ces coulées, ils doivent planter un pieu à l'une des extrémités du terrain et un autre à une distance de 24 milles dans la direction de la coulée; alors une ligne droite est tirée d'un point à l'autre.

L'honorable M. MACDONALD (C. B.) : Qui fait le choix des coulées ?

L'honorable M. SCOTT : Ils ont le droit d'aller choisir n'importe où; alors ils prennent un certain lot de terre ayant trois milles de superficie des deux côtés de cette ligne centrale. Cela constitue un lot ayant six milles sur un sens et trois milles sur l'autre, le Gouvernement se réservant le lot alternatif. Par exemple, ils délimitent ainsi 24 milles et cela se trouve à former huit lots. Les entrepreneurs dans ce cas prendraient les lots 1, 3, 5 et 7; la réserve serait les lots 2, 4, 6 et 8, lesquels seraient accessibles aux mineurs travaillant pour leur propre compte, ou sujets à tel arrangement qu'il plaira au Gouvernement de prendre.

L'honorable M. BOULTON : N'ont-ils pas le droit de prendre un lot à nombre pair de chaque côté de leur lot à nombre impair ?

L'honorable M. SCOTT : Non, là où ils ont les lots à nombre impair, ils peuvent étendre leur lot jusqu'à trois; alors le Gouvernement se trouverait à garder les